



# Vaillantes Pétarelles de l'Ouest

## BULLETIN D'INSCRIPTION PUCES AUTO-MOTO 2025

PIECES ET VEHICULES ANCIENS D'AVANT 1985

**NANTES - Parc d'expositions de La BEAUJOIRE**

Mise en place le samedi 11 janvier de 15h à 19h30 ou le dimanche de 6h à 7h45

**Ouverture au public le dimanche 12 janvier à partir de 8h**

**Attention : Pour l'installation et le repli des stands  
l'accès aux 2 niveaux du grand palais est interdit à tout véhicule**

Particulier

Professionnel

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

N° Carte d'identité : \_\_\_\_\_ Siret : \_\_\_\_\_

Pièces autos

Miniatures

Pièces Motos

Documentation

Outillage

Autres : \_\_\_\_\_

Stand réservé par unité de 2ml

Nombre de mètres linéaires hors mur : \_\_\_\_\_ x 7 € / ml = \_\_\_\_\_ €

Nombre de ml le long des murs : \_\_\_\_\_ x 11,50 € / ml = \_\_\_\_\_ €

Tables niveau 1 uniquement  (Fournies selon disponibilité)

Mode de paiement : Chèque  Espèces

**INSCRIPTION À NOUS RETOURNER AVANT LE 30 NOVEMBRE 2024**

Le BI signé + chèque libellé à l'ordre de VPO + enveloppe timbrée sont à retourner à :

**V.P.O - 30 rue de la Vieille Saulze 44410 La Chapelle des Marais**

E-mail : [vpo.nantes@gmail.com](mailto:vpo.nantes@gmail.com)

Renseignements au 06 85 78 58 94

## **Critères d'inscription**

L'inscription est donnée en priorité aux exposants ayant déjà participé aux Puces.

Pour les nouveaux, compte-tenu des cotas mis en place pour chaque type de prestations, l'envoi d'un bulletin et du paiement ne signifie pas l'acceptation de l'inscription. Il est donc impératif de prendre contact par téléphone ou mail pour connaître les disponibilités.

## **Règlement**

Les Puces sont réservées exclusivement à la vente des pièces et véhicules datant d'avant 1985

Les pièces, objets ou documentation doivent être directement en rapport avec l'automobile, la moto ou le cyclo, VPO se réserve le droit d'interdire l'ouverture des stands ne respectant pas ces critères

L'exposant s'engage à respecter les limites de la surface louée. L'installation de son stand ne doit pas empiéter sur les allées de circulation du public et sur les autres stands.

Le démontage des stands se fera à partir de 17h, heure de fermeture de l'accès au public.

Après repli, l'exposant s'engage à laisser son emplacement propre.

Des parkings sont à disposition des exposants dans l'enceinte du parc de la Beaujoire.

Il est formellement interdit de stationner sur les pelouses.

Pour pénétrer à l'intérieur du parc la présentation d'un "PASS" par véhicule est obligatoire.

Ce PASS avec le nom de l'exposant et l'immatriculation de son véhicule est délivré lors de l'inscription.

Pour l'envoi du PASS, il est demandé de nous faire parvenir une enveloppe timbrée à votre adresse.

Les camping-cars ne sont pas autorisés à stationner la nuit dans l'enceinte du parc des expositions

**Signature obligatoire précédée de "lu et approuvé"**

## **Accès**

Prendre la sortie N° 40 du périphérique.

L'accès des exposants au parc de la Beaujoire se fait par l'entrée N° 2 (Coté périphérique).